

COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES
DE LA FEDERATION DE NATATION



Siège Social : 20 rue Louis Breguet – 78140 Vélizy-Villacoublay

☎ : 01-39-46-33-76 / e-mail : cdy.ffn@wanadoo.fr

SITE INTERNET DU CD 78 : <http://yvelines.ffnatation.fr/>

COMPTE RENDU DE REUNION DU 27/03/2024

Comité Directeur du CDY

Objet : Réunion du Bureau du Comité Départemental des Yvelines de Natation

Lieu : Versailles

Référence : Bulletin – 2000 bis

Participants :



- Brigitte AROT,
- Eric BOCHER,
- Michel BOURSE,
- Vanessa DURAND,
- Lionel HERVAULT,
- Virginie PORTAL,
- Cora-Lyne SOLER,
- Myriam STECK.

Diffusions :

Excusés : Stéphane DUBOC, Bernard HENRY, Didier LAHAYE, Lise MARTIN, Frédéric SIMON.

Absente : Céline MIGNON

- Les participants, excusés et absents :
- Présidents des clubs Yvelinois

Nom	Date	Visa
Rédacteur Vanessa DURAND	27/03/2024	
Approbateur Virginie PORTAL	31/03/2024	

ORDRE DU JOUR

1. POINT FINANCIER	2
1.1. Bilan Budget 2023	2
1.2. Budget 2024 prévisionnel	3
1.3. Subventions	3
1.3.1. J'apprends à Nager	Erreur ! Signet non défini.
1.3.2. Informations générales.....	4
2. LE CHAMPIONNAT DES YVELINES	4
2.1.1. Organisation logistique.....	4
2.1.2. Les récompenses	5
2.1.3. Dotation Officiels et Bénévoles	5
3. ASSEMBLEES GENERALES CDY 2024	5
3.1. Assemblée Générale Extraordinaire	6
3.2. Assemblée Générale Elective	6
4. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS	6
4.1. Natation Course	6
4.2. Water-Polo	7
4.3. Maîtres	7
4.3.1. Réunions Commission Maîtres LIF et CDs d'IDF	7
4.3.2. Championnat Départemental des Maîtres	8
4.4. Eau libre et natation synchronisée	8
4.5. Officiels	8
4.6. Réseaux sociaux / Internet	9
5. PROJET DYNAMISATION DES OFFICIELS	9
6. POINTS DIVERS / QUESTIONS	9

1. POINT FINANCIER

1.1. BILAN BUDGET 2023

Didier Lahaye a transmis une synthèse concernant le budget 2023.

Les comptes 2023 sont à équilibre avec un excédent de 146,81 €. Les aides de nos partenaires sont en baisse car seul le conseil départemental nous a versé une subvention de fonctionnement. Le CDY a reçu des aides pour le

JAN départemental, équivalentes aux dépenses ; le surplus est mis dans un compte d'attente. Les licences sont au top depuis la réforme à 39 k€.

- Les dépenses sont conformes à nos prévisions.

Le CDY a fait des économies sur les récompenses et les équipements en écoulant notre stock. Avec une gestion rigoureuse et le rappel des dotations des années précédentes, les médailles et les dotations vestimentaires sont en nombre suffisant pour les compétitions à venir et les sélections.

Le CDY a pu mettre en place l'ensemble des actions de notre politique sportive grâce aux 15 K€ de fonds dédiés votés en 2022.

1.2. BUDGET 2024 PREVISIONNEL

Didier a proposé un budget prévisionnel pour l'année 2024 qui sera affiné dans les semaines à venir et qui sera présenté lors de l'AG du CDY.

Il apporte quelques précisions :

- La baisse de toutes les aides de fonctionnement ne nous permet pas de prévoir les mêmes actions sportives pour 2024. Le CDY va être obligé d'en supprimer et a été contraint de demander une participation pour le stage de water-polo.
- Le manque à gagner sur les licences depuis la réforme pèse sur nos comptes.
- Une aide de la ligue comparable à celle qui a été versée en 2019 a été sollicitée.

Didier a précisé également que la gestion du budget sera définitivement reprise par Eric Bocher et Bernard Henry. Une réunion sera organisée prochainement avec la Présidente, la Secrétaire générale et les trésoriers.

1.3. SUBVENTIONS

1.3.1. Savoir Nager en Sécurité 2024

Dans le cadre de l'action *Savoir Nager en Sécurité*, mise en place conjointement avec la LIF, la DRJES78 et la Préfecture des Yvelines afin de lutter contre les noyades, le CDY fait les demandes de subventions qui permettent de payer les dépenses associées à cette action (location des lignes, salaires de l'encadrement, location de mini-bus, etc.). Pour rappel, les stages 2024 auront lieu en avril et peut-être durant l'été : Elancourt et Maurepas (piscine de Maurepas, 24 jeunes en semaine 16), La Verrière et Coignières (piscine du Mesnil-Saint-Denis, 24 jeunes en semaine 16).

Pour rappel également, les critères retenus pour participer à ce stage sont les suivants :

- Stages s'adressant uniquement aux jeunes des QPV (Quartiers Politique de la Ville) ;
- Il faut pouvoir proposer 1h de cours le matin et 1h l'après-midi ;
- Il faut accueillir des enfants de 6^{ème} voire de 5^{ème} non-nageurs ;

Un kit bonnet (aux couleurs du CDY)/lunettes est fourni aux nageurs qui participent à cette action. Cette année, le CDY a demandé également une subvention pour les tâches d'ingénierie liées à la mise en place de ces projets (temps passé assez important).

1.3.2. Informations générales

Il est à noter que les subventions LIF/FFN et ANS demandent une rédaction rigoureuse sur des projets et des actions, parfois dans des temps contraints et avec le langage des partenaires.

A la suite d'un courrier du CDY concernant une demande d'aides sur les actions engagées en 2023, la LIF devrait répondre positivement avec une aide de 15k€ versée prochainement.

Pour les prochaines années, l'accès aux subventions sera plus compliqué : seuls les projets et actions orientés sport-santé et social seront subventionnés. Cette décision ne correspond pas aux objectifs du CDY et à ceux des clubs très majoritairement orientés compétitions. Le CDY mais également les clubs risquent de se retrouver dans des difficultés financières. Il est nécessaire de trouver des mécènes et/ou des sponsors permettant de pallier les décisions départementales et régionales. Le CDY va travailler sur un dossier de communication afin de produire un « book » qui illustrerait nos activités et nos résultats sportifs. Les entreprises ont néanmoins besoin d'avoir une idée des chiffres de contenance en termes de spectateurs lors des événements sportifs organisés par le CDY (le championnat des Yvelines, les meetings, etc.).

- > Cora-Lyne Soler va regarder pour produire un dossier-type. Lionel Hervault évoque une jeune femme adhérente de Maisons-Laffitte souhaitant s'investir dans le bénévolat (officiel et autre). Ses compétences commerciales pourraient être mises à profit dans le cadre de ce projet de dossier.

2. LE CHAMPIONNAT DES YVELINES

Le championnat des Yvelines aura lieu les 27 et 28 avril 2024 à Sartrouville. L'organisation de ce championnat est sous la responsabilité du club AN de Sartrouville, avec l'aide du CD 78. Il est envisagé de proposer également 1 ou 2 séries handisport durant ce championnat.

2.1.1. Organisation logistique

Les derniers échanges avec l'ANS ont permis de prévoir les repas pour les officiels et bénévoles de l'ANS participant à l'organisation globale de l'évènement. A noter que toute l'équipe du CODIR de l'ANS est impliquée dans l'organisation de ces championnats en amont de la compétition. Au total, entre 45 et 50 repas seront pris en charge par le CDY. La formule retenue permettra de choisir entre entrée/plat ou plat/dessert. Les plats seront répartis en 40% viande/40% poisson/20% végétarien, ce qui devrait convenir pour tout le monde. La formule est proposée à 20€ TTC. Il sera nécessaire de confirmer le nombre de personnes déjeunant la veille avant 12h. L'ANS prendra en charge l'achat des bouteilles d'eau.

Lionel évoque la possibilité de contracter avec une solution « sur le pouce » pour un évènement proche de Maisons-Laffitte. Le CDY conserve cette idée pour une prochaine fois.

L'ANS a également proposé une affiche pour illustrer cet évènement. Quelques ajustements restent encore à être pris en compte avant de pouvoir la diffuser (ajout du logo d'EurocomSwim par exemple).

2.1.2. Les récompenses

De la même manière que l'année précédente, les nageuses et nageurs sur le podium seront récompensés, conformément au règlement 2024, par des médailles et des bons d'achats utilisables sur le stand EurocomSwim.

Les membres du CDY ont validé le renouvellement du montant des bons d'achat, à savoir :

	Catégorie Benjamins (1 et 2)	Catégories Juniors 1, Juniors 2 et Séniors
1 ^{er}	32€	50€
2 ^{ème}	16€	25€
3 ^{ème}	8€	12€

Les relais sur le podium se verront remettre une médaille.

Il a également été décidé de remettre un bon d'achat de 60€ aux meilleurs nageurs et nageuses.

- > Afin de prévoir la commande des bons d'achats, il a été demandé à Béatrice Coussieu de nous préparer le tableau des récompenses, conformément au règlement 2024.

2.1.3. Dotation Officiels et Bénévoles

Pour des raisons écologiques et de développement durable, il a été décidé de ne pas faire de tee-shirt spécifique pour le Championnat des Yvelines. L'ensemble des membres du Jury sera en blanc.

Le CDY regarde pour doter les officiels et les bénévoles de gourdes. Une action est en cours au niveau de Béatrice à ce sujet.

3. ASSEMBLEES GENERALES CDY 2024

Compte tenu du planning des Olympiades et du changement du siège social du Comité Départemental des Yvelines, il y aura deux Assemblées Générales en 2024 :

- 15 juin 2024 : Assemblée Générale Extraordinaire ;
- 5 octobre 2024 : Assemblée Générale Elective.

3.1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu **le samedi 15 juin 2024** en présentiel à Guyancourt, au centre sportif des Trois Mousquetaires.

L'ensemble des rapports des différentes Commissions devront être rendus pour **le 15 mai 2024** à secretaire.cd78@gmail.com au plus tard afin de pouvoir diffuser l'ensemble du dossier aux clubs yvelinois.

- Afin de faciliter la mise en page du document final, Vanessa Durand enverra la trame qui devra être utilisée pour l'écriture des rapports des commissions.

Lors de cette assemblée générale seront remis les médailles aux récompensés. La liste des propositions des récompensés devra être fournie par les clubs Yvelinois au plus tard **le 15 mai 2024**.

3.2. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

En 2024, l'ensemble des membres actuels du Comité Directeur du CD 78 sont démissionnaires (élections obligatoires après les JO). L'Assemblée Générale électorale aura lieu le **5 octobre 2024** et doit élire les nouveaux membres souhaitant intégrer le Comité Directeur du CD 78.

Les candidats souhaitant rejoindre le Comité Directeur du CD 78 devront faire acte de candidature. Un dossier complet composé de la lettre de candidature et de la copie de la licence (avec la mention d'honorabilité > penser à cocher « bénévole » sur la demande de licence) sera à renvoyer au plus tard le **14 septembre 2024**. **Une attention particulière pour les clubs qui devront licencier leurs bénévoles rapidement après la reprise de la nouvelle saison.**

- Vanessa transmettra une lettre type et fera un rappel la semaine du 26 août à l'ensemble des membres actuels souhaitant se représenter.

La date limite du dépôt des votes sera le 04 octobre à minuit.

Le dépouillement aura lieu le 05 octobre matin avant l'Assemblée Générale Elective qui aura notamment pour mission d'élire le/la président(e) du CD 78.

Des précisions complémentaires suivront prochainement.

4. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

4.1. NATATION COURSE

Lise Martin ayant eu une urgence personnelle, il n'y a pas eu de sujet sur cette commission.

A noter que les clubs sont réactifs pour la mise à disposition des bassins et les bénévoles impliqués. Ce qui nous permet de pouvoir assurer les compétitions de nos jeunes nageurs dans de bonnes conditions. Lionel aimerait que le bassin de Maisons-Laffitte soit prêté pour une ou deux compétitions. La présidente verra pour faire intervenir le président de la LIF auprès de la mairie de Maisons-Laffitte.

A la suite d'une question d'un club Yvelinois, les membres du CDY ont validé le fait de prêter le matériel du CDY (boîte de start, imprimante, PC) aux clubs organisant des meetings dans le département, dès lors qu'il n'y a pas de compétition départementale organisée en parallèle et qu'ils prêtent déjà leur bassin pour des compétitions départementales durant la saison.

- Eric va vérifier si l'assurance du CDY couvre des éventuels dégâts de matériel dans ce type de situation.

En hommage à Mme Christine Leroy, les membres du CDY ont décidé de mettre en place le Trophée Christine Leroy. Il sera remis lors du Championnat des Avenir.

4.2. WATER-POLO

Michel Bourse présente son stage organisé à Laval durant les vacances de Pâques. 30 jeunes participeront. Michel précise que les paiements ont été remis au CDY et informera les parents que les chèques seront encaissés durant la 1^{ère} semaine de mai. Tous les documents (autorisation parentale + fiche médicale) ont également été remis.

Les nageurs seront hébergés au DA7FACES. Un bus est prévu pour les trajets entre la piscine de Laval et l'hébergement.

Le programme sera finalisé définitivement prochainement. A priori, ils nageront tous les matins de 09h à 11h et les après-midis, de 16h-18h ou 15h30-17h30 selon les jours. Le mercredi seront organisés des tournois avec les poloïstes de Laval. Michel a également prévu une activité de cohésion de groupe au laser game ainsi qu'une soirée.

Compte tenu du coût, il n'y aura pas d'équipe du CDY pour participer à la Hopla Cup. L'USC regarde pour trouver une autre possibilité pour participer à un tournoi du même genre mais moins couteux.

Le CD78 a engagé une équipe, coachée par Hugo, pour participer aux interdépartementaux U11 du 11 avril à Montgeron.

4.3. MAITRES

4.3.1. Réunions Commission Maîtres LIF et CDs d'IDF

Cédric Sarrazin a repris l'organisation de la commission Maîtres de la région, en soutien à Lionel Chalendar. Des réunions mensuelles sont dorénavant mises en place.

L'ordre du jour de ces réunions est généralement le suivant :

- Bilan des dernières compétitions maîtres d'IdF ;
- Point sur les compétitions maîtres à venir en IdF et au niveau national ;
- Préparation du programme 2024-2025 ;
- Agenda des compétitions des différents départements d'IdF à venir ;
- Echanges sur les bonnes pratiques, difficultés, etc.

Plusieurs difficultés récurrentes ont d'ores et déjà été remontées :

- Les annulations des compétitions dues aux manques de disponibilité des piscines pour les compétitions.
- La disponibilité d'officiels pour former un jury.
- Les difficultés du site internet LIF sur lequel les informations pour les maîtres ne sont pas facilement accessibles.

Deux réunions ont déjà eu lieu les 21/02 et 27/03 2024. La prochaine réunion est fixée au 15 mai de 18h00 à 19h00.

4.3.2. Championnat Départemental des Maîtres

Vanessa évoque l'absence de bassin pour le championnat départemental des Maîtres. La présidente suggère de contacter à nouveau le CNPI et l'ACPM afin de voir s'il est possible d'avoir le bassin de Plaisir ou du Pecq/Marly le 8 mai.

- Béatrice a contacté les clubs.

Hors réunion : Jean-Jacques et Anne-Marie Le Roux vont également regarder la possibilité d'avoir le bassin de Trappes.

4.4. EAU LIBRE ET NATATION SYNCHRONISEE

RAS côté Eau Libre

La présidente suggère de surveiller régulièrement les résultats de la natation synchronisée sur Le Pecq et sur le Mesnil et d'informer sur les réseaux sociaux.

4.5. OFFICIELS

RAS côté Officiels.

Les dernières formations ont été réalisées. Il reste cependant à former en Juge-Arbitre Vanessa et Cora-Lyne.

4.6. RESEAUX SOCIAUX / INTERNET

La présidente souhaite demander à Frédéric Simon de regarder les résultats des nageuses et nageurs du département, notamment lors des compétitions importantes (cas des championnats de France mais également de la Web Confrontation) afin de pouvoir déposer les informations sur les réseaux.

- Le CDY transmettra les liens des liveFFN à Frédéric en amont pour qu'il soit informé.

5. PROJET DYNAMISATION DES OFFICIELS

Lionel présente aux membres du CDY sa proposition de mettre en place des bonus-malus afin de valoriser les clubs mettant à disposition leur piscine et proposant des officiels ou des bénévoles en charge de l'informatique lors des compétitions.

Il s'agit notamment de pouvoir :

- Donner de l'importance aux Juges de tête par la valeur des points bonus (qui reste à déterminer) ;
- Motiver les Juges de tête à participer dans les compétitions départementales ;
- Valoriser les clubs qui œuvrent pour la mise à disposition de leur bassin ;
- Apporter un retour positif via l'octroi d'un Bonus ;

La motivation et la mobilisation des Juges de tête, la participation des officiels ainsi que l'augmentation de bassins disponibles accordés par les Mairies permettront d'atteindre l'objectif de gagner un maximum de points bonus pour les clubs.

Il s'agit également de valoriser les clubs en tenant compte de la proportionnalité entre le nombre de licences Compétition et le nombre d'officiels actifs ayant participé aux compétitions l'année N.

Un premier test sera réalisé pour l'année 2023. Les membres du CDY verront ensuite ce qu'il est possible de mettre en place.

6. POINTS DIVERS / QUESTIONS

Aucune question et aucun point divers n'a été soulevé en fin de réunion.

- Vanessa enverra un Doodle pour la prochaine réunion qui aura lieu courant mai.

La séance est levée à 00h00.